



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 à 18 heures 30, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

#### **Étaient présents :**

**Membres élus :** Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, Mr Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, Mr Jacques ROUCHON, Mr Philippe DUTEL, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER , Mme Dominique ASTIER-COURBON, Mme Stéphanie DEFOUR, , Mme Chrystelle GASSMANN, Mr Jean FOURNEL, Mr André MOLLE, Mr Jean-Jacques SAMUEL, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, M Joël AUROUZE, M Thierry DESOLME, M Bernard ROUCHON, Conseillers Municipaux.

**Personnel administratif :** Mr Bruno SAMUEL, Mme Katy LACHAT.

#### **Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M Patrice FRANÇON qui avait donné pouvoir à M Le Maire Frédéric GIRODET

M Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à Mme Maryline MOUNIER

Mr Alain MONDON qui avait donné pouvoir à Mr Daniel TONSON

Mme Arlette CHAPPELLON qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mr Louis BESSON qui avait donné pouvoir à Mr Jacques ROUCHON.

#### **Absents excusés :**

Mme Carole GRAIL

M Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

M le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour qui sera examiné en questions diverses, il s'agit du vote d'un aide financière au bénéfice des communes sinistrées de Haute-Loire suite aux intempéries du 13 juin dernier.

Le Conseil Municipal accorde ce point à examiner en fin de séance à l'unanimité.

# **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2017.**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du 13 avril 2017.

# **2- DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

## Arrêté n° 17/168

M le Maire informe de la décision d'un acte d'engagement avec la Société PAULET pour la réalisation du programme de voirie 2017 pour un montant HT de 96 804€. Ces travaux portent notamment sur les allées du cimetière, les trottoirs et enrobés au lotissement du Sarret et aux Grangers, le remplacement de bordures....

## Arrêté n° 17/169

M le Maire informe du recrutement d'un bureau de contrôle, la société SAS APAVE SUDEUROPE. Deux conventions ont été souscrites relatives au contrôle technique de construction et à la coordination sécurité protection santé dans le bâtiment dans le cadre de l'aménagement du bâtiment du Cercle, pour un montant HT de 5 904€.

# **3- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017.**

M le Maire informe que tous les Conseillers municipaux sont convoqués ce jour afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

L'élection se fait sans débat à bulletin secret sur présentation d'une liste.

M Jean-Jacques SAMUEL, M Joël AUROUZE, ainsi que Mme Maguy FOULTIER et M Bernard ROUCHON forment le bureau électoral.

M André MOLLE est nommé secrétaire et procède au dépouillement.

Mesdames Pauline JOUSSERAND TOURON et ASTIER COURBON du fait de leur arrivée en cours de conseil, n'ont pas pris part au vote.

La liste « A l'écoute de Saint-Just Malmont » obtient 24 suffrages exprimés sur 24 votants.

Sont proclamés élus les 15 délégués titulaires et les 5 suppléants suivants :

## **TITULAIRES :**

GIRODET Frédéric

PRADIER Odile

ROUCHON Jacques

COLOMB Dominique

FRANÇON Patrice

SOUBEYRAN Marie-Françoise  
DUTEL Philippe  
FOULTIER Marguerite  
MOLLE André  
ASTIER COURBON Dominique  
AUROUZE Joël  
DEFOUR Stéphanie  
ROUCHON Bernard  
BONNEFOY Christine  
SAMUEL Jean-Jacques

**SUPPLEANTS :**

GASSMANN Chrystelle  
FOURNEL Jean  
JOUSSERAND TOURON Pauline  
BESSON Louis  
CHAPELLON Arlette

## **4- COMMUNAUTÉS DE COMMUNES « LOIRE-SEMÈNE »**

### **APPROBATION MISE À JOUR DES STATUTS ET COMPÉTENCES DE LOIRE SEMÈNE**

M le Maire informe que le Conseil Communautaire de Loire Semène a approuvé en séance du 16 mai 2017 la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes et des compétences au vu des dispositions inscrites dans la loi NOTRe.

Cette mise à jour imposée par la Préfecture a pour but d'uniformiser les Statuts des EPCI du territoire national.

M le Maire précise que cela permet d'identifier et de clarifier les compétences des communautés de communes afin d'attribuer les dotations de fonctionnement pour ces dernières. Il ajoute qu'afin de continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée, il convient d'afficher 9 compétences obligatoires et optionnelles. De plus les statuts tiennent compte du nouveau mode de représentation des communes.

M le Maire souligne son désir d'accompagner les agriculteurs du secteur par le biais de la formation afin de les aider à s'installer.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité cette **mise à jour des statuts et compétences de Loire Semène** selon le document remis le jour du conseil et qui sera annexé à la délibération.

### **CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES VIDÉOPROTECTION**

M le Maire rappelle que pour lutter plus efficacement contre les incivilités et délits la Commune a décidé depuis 2009 de mettre en place un système de vidéoprotection.

La Communauté de Communes Loire Semène avait équipé notre commune de 4 caméras pour la surveillance des bâtiments publics notamment au complexe sportif, soit 2 caméras au G1 et 2 autres au G2.

Pour information la commune de Saint Victor Malescours n'avait pas voulu s'équiper de ce système à l'époque. Aujourd'hui il est proposé dans le cadre d'un groupement de commande de remplacer ou de renouveler le matériel.

M le Maire propose de développer le système de sécurité de notre commune de Saint Just Malmont, en effet pour des raisons de sécurité, il propose de rajouter 1 caméra à l'arrière du bâtiment public du gymnase 1 et une seconde caméra à l'angle des tennis au niveau du gymnase 2. Cela permettra de renforcer la sécurité des habitants et des bâtiments car ces dernières permettront entre autres une visibilité des véhicules et de leurs plaques d'immatriculation.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la **convention de groupement de commande de vidéoprotection** avec la Communauté de Communes Loire Semène, et donne pouvoir à M le Maire pour la signature des documents nécessaires.

## **5- PERSONNEL COMMUNAL**

### **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE**

M le Maire rappelle que suite au départ en retraite de Monsieur Armand CHEUCLE le 1<sup>er</sup> février 2017 il a été publié une offre d'emploi pour le poste d'agent polyvalent des services techniques « spécialité maçon » nécessitant un permis poids-lourd.

Suite à cela 14 candidatures ont été reçues, 5 personnes ont été sélectionnées pour passer un entretien individuel.

Monsieur Jonathan FOULTIER a été retenu pour ce poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2017.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le **recrutement de Monsieur Jonathan FOULTIER** à compter du 1<sup>er</sup> Août 2017 sur le poste d'adjoint technique à temps complet.

### **PROLONGATION DU CONTRAT EMPLOI AVENIR DE Mathilde SOREK**

M le Maire rappelle qu'une convention emploi avenir avait été établie le 31 Août 2015 entre l'Etat, la collectivité et Mathilde SOREK pour une durée de 3 ans, renouvelable chaque année, soit jusqu'au 31 Août 2018. En date du 9 juin 2016 le conseil municipal avait approuvé la prolongation de ce contrat emploi avenir.

Il est proposé aujourd'hui de prolonger ce contrat emploi avenir pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, sur la base de 24 heures hebdomadaire au sein de l'école publique « La Communale ».

Il est rappelé que Mathilde SOREK a effectué pour notre commune plusieurs cdd et donne à chaque fois entière satisfaction. Son salaire est financé à hauteur de 75 % par l'Etat.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la **prolongation du contrat emploi avenir de Madame Mathilde SOREK** pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A L'ÉCOLE « LA COMMUNALE »**

M le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Madame VALOUR Béatrice le 18 septembre 2016, il convient de créer un poste d'adjoint technique, à temps partiel à l'école « La Communale » à compter du 19 septembre 2017.

Il est proposé la candidature de Mademoiselle Camille POYET, qui a été employée par la commune en contrat unique d'insertion en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 jusqu'au 29 février 2016. Cette dernière a donné entière satisfaction dans la réalisation de l'ensemble de ses missions confiées, de plus Mademoiselle POYET, qui possède le CAP Petite Enfance est très appréciée des enseignants, des maternelles et parents.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la **nomination de Camille POYET sur le poste d'adjoint technique à l'école « La Communale »** à raison de 28 heures par semaine, à compter du 19 septembre 2017.

## **RÈGLEMENT DES FRAIS MÉDICAUX**

M le Maire rappelle que suite à un accident du travail, subit par Monsieur Daniel PALHEC agent du service technique, non couvert par les garanties statutaires, il est demandé de régler une facture de frais médicaux (kinésithérapeute) qui s'élève à 161,30 €.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le règlement des frais médicaux liés à l'accident du travail de Monsieur PALHEC auprès de M. GUIOT, kinésithérapeute, à Saint-Didier en Velay.

## **6- CONVENTION REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE**

### **INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DE ST JUST MALMONT ET ST VICTOR MALESCOURS**

M le Maire rappelle que depuis 2009 une convention a été signée avec la commune de Saint Victor Malescours pour accueillir les enfants de cette dernière à l'école publique « La Communale », école regroupant toutes les bonnes conditions de scolarisation.

Cette convention fixe également la prise en charge des frais de scolarité à hauteur de 80 % de participation par la commune de Saint Victor Malescours, ne disposant pas elle-même sur son territoire d'école publique.

Aujourd'hui il est proposé au conseil municipal de créer un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre la commune de Saint-Just Malmont et Saint-Victor Malescours, ce qui créerait un lien particulier entre ces dernières ; la commune de Saint Just Malmont aurait ainsi l'exclusivité pour l'accueil pédagogique des enfants de Saint-Victor Malescours avec en contrepartie la participation financière de la commune de Saint-Victor Malescours.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le RPI entre les communes de Saint-Just Malmont et Saint-Victor Malescours.

## **7- AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES SUEZ POUR LA STATION D'ÉPURATION DE ROCHE MOULIN ET DES POSTES DE RELÈVEMENT**

Depuis 2011 la prestation de services pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Roche Moulin et la surveillance de 3 postes de relèvement du Sarret, du Centre et de la Pommardière, a été confiée à la société LA LYONNAISE DES EAUX, qui depuis octobre 2016 est devenue SUEZ EAU France.

M le Maire propose un avenant au contrat de prestations pour prolonger la durée du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2017.

Ce dernier permettra en collaboration avec le Cabinet Bac Conseils de monter un cahier des charges, de lancer un appel d'offres et enfin d'analyser et de retenir une offre. Etape très importante car M le Maire rappelle que ce marché est très concurrentiel et que la différence de coût était aux environs de 30 000 € en 2011 entre les différents prestataires.

Aujourd'hui suite à une bonne négociation M le Maire propose d'approuver l'avenant avec la société SUEZ Eau France, comportant en supplément les frais d'électricité d'un montant de 4 000€ et les frais de produits de traitement d'un montant de 2 500 € pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité **l'avenant n°1 avec la Société SUEZ Eau France** pour la prestation de services pour la station d'épuration de Roche Moulin et des postes de relèvement soit la somme de 40 127,82 € HT pour la prolongation de la durée de 4 mois.

## **8- ACQUISITION DU TÈNEMENT CHEYNET SITUÉ RUE DE FIRMINY**

M le Maire expose que depuis 2001 les Etablissements CHEYNET vendent le tènement industriel sis au 10, rue de Firminy au prix initial de 650 000€.

L'abandon de ce bâtiment ainsi que sa dégradation car pas entretenu, conduisent à des intrusions malveillantes ce qui pose problème pour la sécurité des biens et personnes. Après réflexion il serait intéressant d'envisager par le biais du rachat de ce dernier un réaménagement urbain proposant des logements intermédiaires de qualité en locatif et/ou en accession à la propriété.

La commune se positionne dans ce projet de rachat immobilier auprès des Ets CHEYNET qui a un besoin de trésorerie aujourd'hui, sans pour autant dévier sur de la promotion immobilière, simplement par l'intermédiaire de la société SEMCODA, société d'économie mixte.

Il est proposé aujourd'hui une opération immobilière neutre pour la commune, soit un achat du bâtiment précédemment cité à hauteur de 350 000 € et la revente de celui-ci le même jour à la société SEMCODA de Bourg en Bresse au prix de 450 000 € HT dont 100 000 € seront réinvestis en capital auprès de cette même société.

Il est précisé que le bien sera revendu en l'état, et afin de protéger les intérêts de la commune il sera fait appel à une assistance juridique dans ce montage financier.

M le Maire soulève que seuls les frais de notaire seront supportés par la commune, mais que sans crainte ils seront rapidement résorbés par les différentes taxes réglées par les futurs habitants de ce projet. De plus cela

permettra de dynamiser le commerce local avec une vingtaine de logements supplémentaires en plein centre bourg.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité **l'acquisition du tènement industriel** de l'ancienne usine située 10, rue de Firminy aux Ets Cheynet au prix de 350 000 € suivi de la **vente à la société SEMCODA au prix de 450 000 € avec participation de la commune à hauteur de 100 000 € au capital de la Société SEMCODA..**

## **9- PROPOSITION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES**

Considérant les besoins de notre commune en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité, et en matière de services d'efficacité énergétique, M le Maire soulève l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes.

Le groupement de commande permet ainsi de bénéficier de tarifs préférentiels inférieurs de 9,8 % par rapport au prix du marché, de plus il est intéressant de pouvoir participer à une consultation sans engagement obligatoire. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) serait l'interlocuteur privilégié de notre commune.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité **l'adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies** de Haute-Loire (SDE 43) pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés, et donne pouvoir à M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

## **10-NUMÉROTATION ET DÉNOMINATION DES RUES CENTRE BOURG**

M le Maire expose les objectifs recherchés par la commune dans le programme de dénomination et numérotation des rues et lotissements :

- La distribution du courrier par les facteurs
- L'accès des soins et services d'urgence
- Les déplacements simplifiés au sein de notre commune grâce à la technologie GPS
- Les besoins en livraison par et pour les entreprises
- Le développement des services à la personne....

De plus avec l'arrivée de la fibre qui sera possible que pour les habitants dont l'adresse est clairement identifiée, M le Maire se félicite de cette anticipation depuis de nombreuses années.

Pour ce faire, il est proposé, après travaux des commissions municipales, à certains habitants du Centre Bourg une dénomination de leur nouvelle adresse et/ou d'un nouveau numéro d'habitation.

Les propositions sont les suivantes :

- La rue du Centre sera renommée « rue de l'Eglise »

- La rue reliant la Place Moulin Prugnat à la Place des Victimes de la Déportation du Travail sera renommée « Allée de la Cure »
- L'impasse reliant la rue du Nord à l'entrée du Cimetière sera nommée « Impasse de l'Eternité »
- L'impasse située à la Pommardière sera renommée « Impasse de la Pommardière »
- L'impasse située entre les numéros 25 et 27 rue Nationale sera nommée « Impasse de la Toune »
- Le passage entre la rue Nationale et la rue Pasteur sera nommé « Passage du Boulodrome »
- Suppression d'une partie de la rue de Firminy jusqu'à l'intersection des rues Nationales et du Fau par le prolongement de la rue du Centre.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité **la dénomination des voies et la numérotation du Centre Bourg** sur la base des propositions ci-dessus.

## **11-TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SERVICES 205.02 ET 205.03.**

M le Maire expose qu'à la rentrée scolaire 2016 l'application de la formule de révision des prix figurant dans les contrats conduit à une diminution des prix unitaires concernant le transport scolaire.

Concernant le service numéro 205.02 de VVV (Voyages Velay Vivarais) le coût journalier du transport de 133.83 € est diminué à 132.92 € HT pour tous les jours de la semaine ; et le service numéro 205.03 des Voyages Gounon de Monistrol sur Loire est diminué de 141.01 € à 138.24 € HT, pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 146,81 € à 143,92 € HT pour le mercredi.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité **la modification des tarifs des transports scolaires** à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 sur les services 205.02 et 205.03.

## **12-TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2017 DE LA RUE DU STADE ET DE LA MONTÉE COTE VIEILLE**

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la séance du 15 décembre 2016 a approuvé la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de la Semène.

Ces travaux concernent l'enfouissement des réseaux secs avec la mise en place d'un réseau séparatif afin d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration.

Après consultation d'appel d'offres M le Maire propose de retenir le groupement SA BOUCHARDON / ROBINET pour un montant HT de 262 026.40 € pour assainissement et réseaux secs.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité **le choix de l'entreprise SA BOUCHARDON**, mandataire du groupement, pour la réalisation des travaux d'assainissement 2017.



## **13-DÉLIBÉRATION SUPPLÉMENTAIRE POUR APPORTER L'AIDE AUX COMMUNES DE HAUTE-LOIRE SINISTRÉES LORS DES INTEMPÉRIES DU 13 JUIN DERNIER**

M le Maire rappelle le triste constat de l'état des communes voisines du Sud de la Haute-Loire qui ont été touchées par les intempéries récentes.

Dans un élan de solidarité notre commune a participé et est venu en aide en urgence à ses communes, la priorité était de nettoyer les dégâts, pour ce faire un camion ainsi qu'un agent ont été envoyés dès le lendemain du sinistre.

Aujourd'hui la masse de travail est conséquente, il faut faire des travaux importants, des enrobés, des réseaux...

M le Maire propose d'accorder la contribution financière de la commune en versant une subvention à l'Association des Maires de la Haute-Loire d'un montant de 0.75 € par habitant, qui sera ensuite reversée aux communes qui en ont besoin en fonction des priorités. Soit un montant total de 3 150 € (0.75 x 4 200 habitants).

Pour information le département 43 a voté la somme d'un million d'euros au titre d'aide exceptionnelle.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité cet élan de solidarité et **le versement de 3 150 € auprès de l'AMF 43.**

Au-delà des dégâts matériels, M le Maire évoque le drame humain : un jeune homme emporté par les flots alors qu'il participait aux secours.

## **14-COMPTÉ RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Soucieux de limiter les participations financières de la commune dans ses différents projets, M le Maire informe que demain le Président de Région Auvergne Rhône Alpes, M Laurent WAUQUIEZ, se rendra sur notre commune afin de présenter officiellement les financements de la région pour le territoire de Loire Semène.

Ce sont 1,7 millions d'euros qui seront alloués sur des projets de communes et intercommunaux. De plus, des lignes sectorielles d'un montant de 1,3 millions d'euros permettront de financer des maisons de santé, des extensions de zone d'activité et des projets touristiques.

Pour le projet d'isolation thermique et acoustique, et de réfection de la toiture du G1 une dotation de 150 000 € est prévue.

Pour le projet de la maison médicale le financement de la région avoisinera les 200 000 €.

Concernant le bâtiment Le Cercle il est rappelé un montant de financement total de 660 000 €, composé comme suit :

- Fond de concours CCLS : 100 000 €
- Région Auvergne Rhône Alpes : 200 000 €
- Département 43 : 200 000 €

- Etat : 160 000 €.

Soit près de 66 % du coût total du projet HT.

### **Madame Odile PRADIER, Adjointe aux animations, culture et affaires sociales**

Madame Pradier est heureuse de nous annoncer que le lien entre l'Epahd et le centre de loisirs a été renoué, en effet, le 21 juin une rencontre intergénérationnelle a été organisée, elle a rencontré un vif succès.

La salle du Conseil, au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie abrite une exposition de peinture réalisée par Mme Maguy CARTAL, habitant à St Férreol d'Auroure.

Le 10 juin le boulodrome a reçu une exposition avicole très appréciée des habitants.

A la pentecôte les GPN ont été accueillis sous la pluie mais ont réussi à créer une ambiance très estivale et festive, on en félicite les musiciens et les artistes de ce week-end.

La classe en 7 a géré la buvette de la fête de la musique ceci afin de se constituer un budget. La fête a battu son plein jusqu'à 3 heures du matin, à cette occasion la société de sécurité a été très utile.

Le jeudi soir la place de la Mairie accueille désormais un nouveau commerçant, vous pourrez déguster des burgers maison réalisés avec des produits frais.

Mme PRADIER nous donne rendez-vous le 14 juillet pour le défilé, ainsi que le 23 juillet à la salle polyvalente pour écouter un groupe de Malaisie dans le cadre du festival « INTERFOLK ».

### **Madame Dominique COLOMB, Adjointe à la communication et à la signalétique**

Au sujet de la mise à jour du site internet l'envoi des derniers contenus a été fait le 29 juin, la maquette sera présentée prochainement en Conseil Municipal.

Le changement des panneaux lumineux est en attente de devis.

En ce qui concerne la prochaine trame d'octobre les photos et articles sont à transmettre avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Le conseil d'administration de Musical's a eu lieu le 5 juin, les inscriptions se font le 5 juillet et un gala sera présenté le 1<sup>er</sup> juillet à Saint-Didier en Velay à 17h30.

Enfin, aujourd'hui nous avons reçu en mairie le Guide de la Haute-Loire, Madame COLOMB nous invite chaleureusement à le consulter car il s'agit d'une mine d'informations sur les communes altiligériennes.

### **Madame Christine BONNEFOY, Adjointe à la vie scolaire et jeunesse**

Suite à de récentes intrusions au restaurant scolaire, des rideaux métalliques roulants ont été installés.

Avec beaucoup de désarroi, Madame BONNEFOY annonce qu'aujourd'hui nous sommes en attente de 100 dossiers d'inscription sur les 630 élèves prévus pour l'année 2017-2018, ce laxisme est incompréhensible et la préparation de la rentrée s'annonce difficile de ce fait. Ce qui est très dommageable vu les efforts qui sont faits pour aller au plus près des familles lors des permanences d'inscriptions

Au sujet des transports scolaires les inscriptions se sont très bien déroulées, le 10 juillet se déroulera une réunion pour finaliser l'organisation de la rentrée.

Au niveau des temps périscolaires il est précisé que le décret est arrivé le 28 juin, il n'y aura donc pas de changement pour cette année scolaire. Lors du conseil d'école l'avis général pour l'année suivante est clairement le maintien des temps scolaires existants actuellement.

Il est à noter une diminution des effectifs pour l'école publique « La Communale ».

L'école privée « Don Bosco » modifie ses horaires à la rentrée scolaire, ceci afin de faciliter l'organisation du restaurant scolaire et d'optimiser le service rendu aux enfants qui en bénéficient.

Un point sur les « chantiers jeunes » organisés par la Communauté de Communes, à Saint Just Malmont ces jeunes auront pour mission de repeindre les abris bus, en échange ils choisiront parmi plusieurs activités proposées celle qui leur convient (restaurant, activité paint-ball, entrée piscine...). Cette action compte 37 jeunes sur la période d'avril à juillet.

### **Monsieur Philippe DUTEL, Adjoint à la vie associative et des sports**

Les multiples assemblées générales sonnent cette fin de saison.

Les arts martiaux ainsi que la gym se sont démarqués cette année par de beaux résultats. Une déception particulière pour le basket, mais nos encouragements leurs sont destinés. Au global c'est un bilan très positif pour cette année.

Un point aussi sur les autres associations, suite à sa participation à plusieurs assemblées générales, Monsieur DUTEL souligne la tenue exemplaire des associations, tant sur la tenue des locaux, sur la qualité de gestion des budgets et sur l'entente des adhérents.

Des changements de présidence interviennent pour la WESTERN TROUP 43 et le Club TENNIS DE TABLE, respectivement avec Madame Dominique POURTIER et M. Laurent CHAPELLON.

L'association VELAY SYNERGIE a demandé une subvention pour l'acquisition d'instruments, malheureusement trop tardive pour être intégrée. Son versement pourra être effectué lorsque les crédits seront affectés, la Commission ayant rendu un avis favorable.

Avec déception Monsieur DUTEL nous annonce qu'il a été émis un avis défavorable à notre demande de subvention auprès de Leader par l'intermédiaire du Pays de la Jeune Loire pour équiper nos bâtiments par un contrôle d'accès par badge ce qui éviterait le va et vient incessant de nos clés et pour sécuriser les bâtiments.

Monsieur DUTEL nous donne rendez-vous à la fête du sport le 8 septembre, et le forum des associations se déroulera le 9 septembre.

### **Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère municipale déléguée**

Madame SOUBEYRAN nous informe qu'un point sur la consommation des crédits budgétaires sera effectué la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre en bureau d'adjoints.

### **Monsieur Jacques ROUCHON, Adjoint aux travaux, voirie et environnement**

Monsieur ROUCHON nous annonce que le programme de voirie a commencé, le fauchage des routes a rencontré quelques oublis qui ont vite été régularisés par l'entreprise.

Les piles rue Nationale vers l'ancienne école ont été écroulées avec l'aide de l'Entreprise GUERIN.

Le secteur de Jurine est en attente de réception de travaux en effet l'intervention TELECOM tarde.

Un rappel sur la nouvelle numérotation, la commande des numéros a été réalisée.

### **Monsieur TONSON Adjoint à l'urbanisme**

Monsieur TONSON est ravi du vif succès que rencontre sa permanence chaque vendredi après-midi.

A l'occasion de cette dernière il rencontre entre autres des personnes qui ont besoin d'aide pour les imprimés des permis, puis souvent des problèmes de voisinage. Dans des cas de litiges aigus au-delà des règles de l'urbanisme la commune joue un rôle très important de médiateur.

**Monsieur GIRODET, Maire**, reprend la parole, il nous informe qu'un nouveau prestataire a pris contact avec lui dans le but de créer un restaurant sur notre village, et qu'il l'accompagnera au mieux afin de finaliser ce projet qui lui paraît essentiel dans le tissu commercial du centre-bourg.

Un retour sur les temps scolaires, effectivement cette année le rythme reste le même car les délais étaient extrêmement courts pour permettre à tous de s'organiser. Il faut savoir qu'en 2019 il n'y aura plus de « fond de soutien » versé par l'Etat pour financer les temps nommés « TAP » ce qui représente un manque à gagner de 60 000 € pour la Communauté de Communes. Cependant soucieux de l'avis de ses habitants, M le Maire nous informe qu'un bureau d'étude indépendant, financé par la CAF, effectuera sur la période de septembre à décembre une enquête auprès des parents et enseignants, et en conclura un diagnostic pour la rentrée scolaire 2018/19.

M le Maire nous informe qu'à Loire Semène il a partagé un temps d'échange très intéressant avec des élèves de CM2. Ravi de ce moment il a été agréablement surpris par le bon niveau de culture des enfants qu'il a rencontré.

M le Maire remercie les membres du Conseil Municipal, et les personnes venues assister à ce Conseil, et invite l'assistance à participer à la prochaine séance qui aura lieu le 27 juillet 2017 à 19h.

**Il est 20 heures 30, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.**

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Carole GRAIL</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>André MOLLE</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Arlette CHAPELLON</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Thierry DESOLME</b>	
<b>Daniel TONSON</b>		<b>Stéphanie DEFOUR</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Jean-Jacques SAMUEL</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Jérôme PICHOT</b>	
<b>Philippe DUTEL</b>		<b>Pauline JOUSSERAND-TOURON</b>	
<b>M.-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Joël AUROUZE</b>	
<b>Marguerite FOULTIER</b>		<b>Dominique ASTIER-COURBON</b>	
<b>Maryline MOUNIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Camille FANGET</b>	
<b>Chrystelle GASSMANN</b>		<b>Louis BESSON</b>	

Jean FOURNEL	
--------------	--